

Mairie de Marquefave
2, route de Carbonne 31390
☎ 05.61.87.85.13
contacts@marquefave.fr

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET - CANTON DE CARBONNE

AFFICHE de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la mairie, **le jeudi 8 octobre 2026 à 19 heures**.

ORDRE DU JOUR :

ÉDUCATION

1 - convention relative au regroupement pédagogique intercommunal (RPI) : renouvellement après calcul des frais scolaires dus par la commune de Lacaugne

PATRIMOINE

2 - vente de l'épareuse

BUDGET

3 - subvention annuelle à l'association des anciens combattants
4 - procédure spécifique « petits travaux urgents » du SDEHG (syndicat d'électricité)
5 - imputation au compte n°623 des dépenses relatives aux « fêtes et cérémonies »

QUESTIONS DIVERSES

Marquefave, le 1er octobre 2026

Madame le Maire,

MAIRIE DE MARQUEFAVE (HAUTE-GARONNE)

Anne-Marie SALADO